

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1829 :

Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974249740164-20241216-36-1829-DE
Date de transmission : 19/12/2024
Date de réception en préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1829 : Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020.

Direction des Ressources

- Décision n°002/DAJ&A/2024 du 23 janvier 2024 – Portant règlement des frais et honoraires d’avocats – Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de La Réunion (CDG) -Conseils de discipline du jeudi 14 décembre 2023 à l’encontre de quatre agents publics de la médiathèque de Saint-Pierre - Avocat désigné : Maître Agnès Gaillard de la SCP d’Avocats Associés Gaillard & Saubert, à Sainte Clotilde - Frais et honoraires d’un montant de 3 000.00 € H.T.

- Décision n°003/DAJ&A/2024 du 26 janvier 2024 –portant règlement des frais et honoraires d’avocats – additif à la décision n°16/DAJ &A/2022 du 17 août 2022 – Conseil de discipline des 14 novembre et 18 décembre 2023 d’un agent, adjoint technique en contrat à durée indéterminée de droit public – Avocat désigné : Maître Jérôme Maillot - Frais et honoraires d’un montant de 4 000.00 euros H.T.

- Décision n°004/DAJ&A/2024 du 6 février 2024 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais & honoraires d’avocats – requête introductive enregistrée le 19 janvier 2024 au greffe du Tribunal administratif sous l’instance n°2400064 par la SAS Bioclimatik tendant à l’annulation de la décision de la SPLA Grand Sud (mandataire de la Ville) portant rejet de son offre classée en 2^{ème} position dans le respect des critères de sélection de jugement de l’offre économiquement la plus avantageuses fixés dans les documents de la consultation – Avocat désigné : la Selarl d’Avocats Soler-Couteaux & Associés, à Strasbourg – Frais et honoraires d’un montant prévisionnel de 4 465.00 euros H.T.

- Décision n°005/DAJ&A/2024 du 6 février 2024 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais et honoraires d’avocats – Tribunal administratif instance n°2301614 – Marché public AOO – Acquisition d’équipements de protection individuels lot n°4 : « Equipements et accessoires de Police municipale » - Requête introductive enregistrée le 18 décembre 2023, par la Sarl Amuerie Cambaie tendant à la réparation des préjudices résultant de la décision de rejet de son offre - Avocat désigné : La Selarl d’avocats associés « Bardon & De Faÿ » à Paris - Frais et honoraires d’un montant prévisionnel de 3 640.00 euros H.T. Les dépenses afférentes acquittées feront l’objet d’un remboursement par la Smacl Assurances, à Niort au titre du contrat de « Responsabilité civile » à hauteur du barème contractuel.

- Décision n°006/DAJ&A/2024 du 12 février 2024 – portant règlement de frais & honoraires d’avocats dans le cadre d’une procédure disciplinaire le 14 décembre 2023 ajournée pour faute de quorum suivant les procès-verbaux rendus par le Centre de Gestion à l’encontre de trois agents publics de la médiathèque en contrat à durée indéterminée de droit public – Avocat désigné : Maître Fabrice Saubert, de la SCP d’avocats Gaillard & Saubert, à Saint-Denis pour représenter la Commune de Saint-Pierre lors de la réunion du Conseil de Discipline du 30 janvier 2024 - Frais et honoraires d’un montant total de 1 200.00 euros H.T.

- Décision n°007/DAJ&A/2024 du 12 février 2024 – portant règlement des Frais & Honoraires d’Avocats – additif à la décision n°018/DJA&A/2023 du 30 octobre 2023 – Conseil de discipline au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion à l’encontre d’un agent à contrat à durée indéterminée (CDI) de droit public - Avocat désigné: Maître Jérôme Maillot dans le cadre de cette mission de représentation –Frais et honoraires d’un montant d’un montant 4 000.00 HT.

- Décision n°008/DAJ&A/2024 du 21 février 2024 portant règlement des frais & honoraires d’avocats - Additif à la décision n°004/DAJ&A /2024 - Tribunal administratif instance n°2400064 - requête introductive enregistrée le 19 janvier 2024 par la SAS Bioclimatik tendant à l’annulation de la décision de la SPLA Grand Sud (mandataire de la ville) portant rejet de son offre classée en 2^{ème} position dans le respect des critères de sélection de jugement de l’offre économiquement la plus avantageuses fixés dans les documents de la consultation –L’audience de référé fixée le 9 février 2024 à 15H00 a été ajournée en raison d’une erreur de procédure et reportée au vendredi 16 février 2024 – Avocat de substitution désigné : Maître Fabrice Saubert - Frais et honoraires d’un montant total de 989.50 euros H.T.

-- Décision n°009/DAJ&A/2024 du 13 mars 2024 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais & honoraires d’avocats – Cour Administrative d’appel de Bordeaux instance n°24BX00532 - requête enregistrée le 04 mars 2024 par laquelle le pétionnaire demande l’annuler le jugement n° 2101195 du 30 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a rejeté sa

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-2024121636-1829-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 juillet 2021 par lequel le maire de la commune de Saint-Pierre a « rectifié » l'arrêté du 22 septembre 2020 lui délivrant un permis de construire relatif à la construction de trois meublés touristiques sur la parcelle cadastrée DZ 24, située au n°30 de l'allée des Bleuets sur le territoire communal – Avocat désigné : la Selarl d'avocats « Landot & Associés » à Paris - Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 7 485.00 euros H.T. Les dépenses afférentes acquittées feront l'objet d'un remboursement par Groupama OI au titre du contrat de « Responsabilité Civile et les risques annexes ».

- Décision n°010/DAJ&A/2024 du 20 mars 2024 – portant règlement de frais & honoraires d'avocats – additif à la décision n°07/DAJ&A/2022 du 16 mai 2022 — Sarl Quadra Architectures Cour Administrative d'appel de Bordeaux instance n°22BX00722 - Marchés publics de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de l'ancien tribunal de Saint-Pierre en centre d'arts plastiques et visuels - Appel formé contre le jugement n°1801163, 1901096, 1901348, 2100603 rendu le 26 novembre 2021 par le Tribunal administratif de La Réunion - Avocat désigné : la Selarl Bardon & De Fay à Paris – Frais de déplacement (transport) audience publique du 13 février 2024 d'un montant de 222.10€ TTC.

- Décision n°011/DAJ&A/2024 du 20 mars 2024 – d'ester en justice et portant règlement de frais & honoraires d'avocats – requête enregistrée par un tiers sous le numéro d'instance n°2301091 le 24 août 2023 au greffe du Tribunal administratif, tendant à l'annulation de la décision de refus de la DEAL de procéder à la décharge des montants exigés au titre des taxes d'urbanisme, de refus de procéder à la réduction du montant de la taxe d'aménagement et à la remise des majorations et pénalités appliquées et du titre de perception en date du 23 février 2022, suite au permis de construire n°20A0394 délivré le 18 janvier 2021 – Service juridique.

- Décision n°012/DAJ&A/2024 du 21 mai 2024 – portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats – requêtes enregistrées au Tribunal administratif - Instances n°2400457, n°2400458 & n°2400500 – trois agents de la Médiathèque de Saint-Pierre en contrat à durée indéterminée - elles demandent l'annulation de la décision du maire du 15 février 2024 portant sanction d'exclusion temporaire de fonctions de quinze jours avec sursis – Avocat désigné : la SCP d'Avocats & Associés « Gaillard & Saubert », à Sainte-Clotilde – Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 7 200.00€ H.T

- Décision n°013/DAJ&A/2024 du 24 mai 2024 – portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats – additif à la décision n°17/DAJ & A/2023- requêtes enregistrées au Tribunal administratif - Instances n°2301056, n°2301057 – deux agents de la Médiathèque de Saint-Pierre en contrat à durée indéterminée demande l'annulation des décisions du maire du 02 juin 2023 et du 07 juin 2023 portant suspension de fonctions à titre de mesure conservatoire pour une durée de 4 mois - Avocat postulant désigné la SCP d'Avocats & Associés « Gaillard & Saubert », à Sainte-Clotilde – pour représenter et défendre les intérêts de la Commune lors de l'audience du 24 mai 2024 - Frais et honoraires d'un montant de 1 600.00€ H.T.

- Décision n°014/DAJ&A/2024 du 12 juin 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats – requête enregistrée par un tiers le 06 mai 2024 au greffe du Tribunal administratif de La Réunion instance n°2400582 contestant un titre de recettes n°4485/2024 d'un montant total de 190,30 € TTC émis le 12 avril 2024 par le Maire (ordonnateur) aux fins recouvrement des frais de cantines pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019 - Avocat désigné : la Selarl d'Avocats Soler-Couteaux & Associés, à Strasbourg – Frais et honoraires d'un montant total de 1 200.00€ HT.

- Décision n°015/DAJ&A/2024 du 12 juin 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats – requête enregistrée le 30 avril 2024 au greffe du Tribunal administratif de La Réunion instance n°2400551 par la SCI Anakel tendant à l'annulation de l'arrêté municipal n°424/URB du 24 octobre 2023 portant sursis à statuer sur la demande de déclaration préalable n°DP23E0470 en raison que la construction envisagée est susceptible de compromettre le projet de l'Eco-PLU dans lequel est institué sur le terrain d'assiette du chemin Bassin Plat un emplacement réservé n°300 d'une emprise de 14 mètres- Avocat désigné : la Selarl d'Avocats « Soler-Couteaux & Associés », à Strasbourg – Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 3000.00€ H.T.

- Décision n°016/DAJ&A/2024 du 26 juin 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats – référé précontractuel enregistré le 05 juin 2024 au greffe du Tribunal administratif de La Réunion instance n°2400699 par le gérant de l'entreprise individuelle « TimeInZeBox » contestant la décision de rejet en soulevant l'erreur manifeste d'appréciation de son offre au regard des critères de jugement définis, et d'autre part, notifiant son référé précontractuel devant le juge

Juste la procédure
974-219740164-20241216-36-1829-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024

administratif et demandant à la fois la communication de documents administratifs liés à ce MAPA et les raisons dudit rejet, et demande l'annulation de la décision de rejet - Avocat désigné: la Selarl d'Avocats « Soler-Couteaux & Associés », à Strasbourg – Frais et honoraires d'un montant d'un montant de 424.00€ .H.T.

- Décision n°017/DAJ&A/2024 du 28 juin 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats - requête introductive enregistrée le 19 juin 2024 sous l'instance n°2400788 au greffe du Tribunal administratif par la Sarl L'Alchimie la Rondavelle beach-volley, sollicitant la somme de 205 000 euros en réparation des préjudices suivant la convention d'occupation signée le 29 septembre 2020 pour une durée de trois ans, octroyée à titre temporaire, précaire, révocable et personnel au responsable de ladite Sarl, arrivée à terme le 30 novembre 2023 - Avocat désigné : le Cabinet d'avocats « Alain Rapady », à Sainte-Clotilde – Frais et honoraires d'un montant forfaitaire total de 5 000.00€ H.T. Les dépenses afférentes acquittées feront l'objet d'un remboursement par la Smacl Assurances, à Niort au titre du contrat de « Responsabilité civile » à hauteur du barème contractuel.

- Décision n°018/DAJ&A/2024 du 06 septembre 2024 – portant règlement de frais & honoraires d'avocats – additif à la décision n°45/DAJ&A/2021 – Société Immodex - Tribunal judiciaire de Saint-Pierre RG N° 21/01131 – Assignation en intervention forcée Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Canabady-Transfert de propriété des ouvrages d'infrastructures et des terrains d'assiettes des voies – Avocat désigné : Cabinet FVF Avocats à Paris, - Frais et honoraires d'un montant 10 000.00€ H.T. dans le cadre de son déplacement à La Réunion et de représentation de la Collectivité publique à l'audience du 27 septembre 2024 au Tribunal judiciaire de Saint-Pierre.

- Décision n°019/DAJ&A/2024 du 13 septembre 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats - requête en référé déposée le 06 août 2024, enregistrée sous le numéro d'instance 2401050, par la SCI CCG devant le Tribunal administratif de La Réunion demandant la suspension de la décision municipale du 20 juin 2024 refusant la demande de permis de construire référencé 24 AO165 - Avocat désigné : la Selarl d'Avocats « Soler-Couteaux & Associés », à Strasbourg - Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 2 750.00€ H.T

- Décision n°020/DAJ&A/2024 du 16 septembre 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats – requête introductive enregistrée le 14 août 2024 au greffe du Tribunal administratif sous l'instance n°2401085, tendant à l'annulation du permis de construire n°24A0177 délivré par arrêté municipal du 20 juin 2024 - Avocat désigné : la Selarl d'Avocats « Soler-Couteaux & Associés », à Strasbourg - Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 3 150.00€ H.T..

- Décision n°021/DAJ&A/2024 du 03 octobre 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats - requête déposée le 16 septembre 2024, sous l'instance n°2401225 au greffe du Tribunal administratif, tendant à l'annulation de l'arrêté municipal du 21 mars 2024 octroyant un permis de construire à la SCCV Noisette - Avocat désigné : le Cabinet d'avocats « Alain Rapady », à Sainte-Clotilde – Frais et honoraires d'un montant forfaitaire total de 5 000.00€ H.T. Les dépenses afférentes acquittées feront l'objet d'un remboursement par la Smacl Assurances, à Niort au titre du contrat de « Responsabilité civile » à hauteur du barème contractuel.

- Décision n°022/DAJ&A/2024 du 05 novembre 2024 – d'ester en justice et portant désignation et règlement de frais & honoraires d'avocats - requête enregistrée le 9 octobre 2024 par un tiers sous le numéro d'instance 2401337, tendant à l'annulation de l'arrêté du maire accordant un permis de construire n° 97416 24 A0072 à la SCCV Loge Archambaud - Avocat désigné : la Selarl d'Avocats « Soler-Couteaux & Associés », à Strasbourg - Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 4 240.00€ H.T

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, PREND ACTE de cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.



P/EXTRAIT CONSTATÉ
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
N° 19740164-20241216-36-1829-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE